

Image not found or type unknown



Vétusté d'un lave linge remboursement partiel

Par **Nanou**, le **05/05/2009** à **18:46**

Bonjour,

J'ai acheté un lave linge a 310 euro il y a 18 mois et lors de cet achat j'ai pris une extention de garantie de 3 ans. Mon appareil vient de tomber en panne, ils ne veulent pas le réparer car il est "mort" de ce faite ils me proposent de me donner un avoir mais de 250 euro seulement car ils évoquent une certaine vétustée du produit. Ont-ils le droit? Et comment calculent ils cette vétusté?

Merci d'avance